

Acte mis en ligne le : 16/02/2023



Direction Générale Cultures et Arts dans la ville
Direction du Patrimoine et de l'Archéologie

Décision n° 2023-26 DEC

Objet : Demande de subvention au titre de la convention Ville d'art et d'histoire

Décision

La Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal des 16 et 17 décembre 1999 autorisant la signature d'une convention Ville d'art et d'histoire avec le Ministère de la Culture,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2022-46ARR du 28 décembre 2022 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Considérant les actions réalisées par la Ville de Nantes au titre des activités mises en œuvre dans le cadre de cette convention,

Considérant qu'il y a lieu de formuler une demande de subvention au titre des actions menées,

Décide

Article 1^{er} - De solliciter une subvention annuelle, pour l'exercice 2023, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire afin de participer au financement des actions de médiation réalisées par la Ville dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire.

Article 2 - M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le **16 FEV. 2023**

Pour Madame La Maire,

L'adjoint délégué,

Olivier CHATEAU

Transmis en Préfecture et mis en ligne le **16 FEV. 2023**